



FICHE DE POSTE

Directeur/Directrice des ressources humaines médicales et non médicales du Centre hospitalier de Chartres

Renseignements

Poste à pourvoir : Directeur des ressources humaines médicales et non médicales du Centre hospitalier de Chartres.

Centre hospitalier recruteur : Centre Hospitalier de Chartres, établissement support du Groupement hospitalier de territoire HOPE.

Adresse : Centre hospitalier de Chartres, 34, rue du Docteur Maunoury, 28000 – Chartres

Personne à contacter : M. Pierre BEST, Directeur, dg@ch-chartres.fr, tél. : 02 37 30 30 03

Identification du poste

Lieu d'exercice : le poste est basé au Centre hospitalier de Chartres, site de la ville du Coudray.

Liens hiérarchiques : ce poste est placé sous l'autorité du Directeur du Centre hospitalier de Chartres.

Liens fonctionnels : entre autres :

- Directeurs et Directeurs-adjoints de l'établissement ;
- Président de la Commission médicale d'établissement ;
- Organisations syndicales ;
- Membres du Directoire ;
- Personnels du pôle Hématologie-Oncologie-Rhumatologie-Gastro-entérologie

Le Directeur/la Directrice est membre du Directoire.

Présentation générale de l'établissement et du groupement

Le Centre hospitalier de Chartres est l'établissement support du Groupement hospitalier de territoire HOPE, qui regroupe l'ensemble des hôpitaux du département d'Eure-et-Loir : les Centres hospitaliers de :

- Chartres
- Dreux
- Châteaudun
- Nogent-le-Rotrou
- La Loupe
- Bonneval.

Le groupement représente environ 7000 ETP médicaux et non-médicaux, pour un budget consolidé de 460 millions d'euros.

Le Centre hospitalier de Chartres emploie 2300 ETP non médicaux et 240 ETP médicaux pour environ 3000 personnes physiques.

Le Centre hospitalier de Chartres est en CREF n°2 depuis 2018. Il présente une capacité de recrutement médical plutôt favorable comparée aux autres établissements de sa catégorie ou de la région. Le dialogue social interne est exigeant mais constructif.

Missions générales, permanentes et spécifiques

La Direction des relations humaines (intitulé pris depuis 2018) est installée sur le site de la ville du Coudray, dans un bâtiment annexe en face des urgences.

Les effectifs dédiés à la fonction des ressources humaines médicales et non médicales sont les suivants :

- 3 attachées d'administration (dont 1 dédiée aux ressources humaines médicales) ;
- 6 adjoints des cadres ;
- 15 adjoints administratifs.

Vous bénéficiez de l'autonomie et des délégations nécessaires pour mener à bien vos missions qui s'articulent autour des dimensions suivantes :

- **Déploiement de la stratégie en matière de ressources humaines**

Le projet d'établissement pour la période 2020-2024 organise son projet social autour de 4 axes :

- l'attractivité et la fidélisation des personnels ;
- la GPMC ;
- la qualité de vie au travail ;
- les évolutions du dialogue social avec les organisations représentatives du personnel.

Le Directeur/la Directrice devra mettre en œuvre les différentes actions prévues au projet social, selon un calendrier arrêté.

- **Gestion des ressources humaines médicales et non-médicales**

Le directeur/ la directrice assure l'ensemble des missions dévolues aux ressources humaines médicales et non-médicales :

- Gestion et Développement des compétences :
 - Recrutements, mouvement internes (en lien avec la Direction des soins et les pôles pour les personnels soignants ; le président de la CME et les chefs de pôle/de service pour les personnels médicaux) ;
 - Définition de la politique d'évaluation ;
 - Formation (élaboration du plan de formation annuel, suivi de sa mise en œuvre) ;
 - GPMC, notamment liée au CREF ;
 - Suivi des agréments de services pour les accueils d'internes.
- Dialogue social :
 - Animation des instances suivantes : CAPL et CAPD ; Préparation, PV et rapports d'activité des instances suivantes : Comité technique d'établissement, CHSCT, commission de formation, CME ; commission de l'activité libérale ; COPS ; commission de formation.
 - Bilan social.
- Gestion des carrières et du temps de travail
- Hygiène, sécurité, conditions de travail :
 - Elaboration du document unique ;
 - Définition de la politique de prévention ;
 - Réalisation des enquêtes à la demande du CHSCT.
- Gestion budgétaire :
 - Liquidation de ses factures et saisie des recettes RH ;
 - Participation à l'élaboration de la SAE, de l'EPRD et suivi budgétaire.
- Coordination des secrétariats médicaux.
- Coopérations médicales : en lien avec la direction de la stratégie, des coopérations et des affaires juridiques :
 - Rédaction des projets de conventions et suivi ;
 - Participation à la réflexion sur les équipes médicales territoriales.

Il/elle est également chargé(e) du management direct des professionnels de la Direction des relations humaines.

- **Directeur référent de pôle (pôle hématologie-oncologie-rhumatologie-gastro-entérologie)**

A ce titre, le directeur/ la directrice en particulier :

- met en œuvre les projets du pôle inscrits au projet d'établissement ;
- suit l'activité du pôle et l'adaptation des moyens à l'activité ;
- intervient en support de la chef de pôle et de la cadre supérieure de pôle pour des situations de management complexes.

Selon l'expérience et l'appétence, la personne recrutée pourra également se voir confier la gestion administrative de la recherche clinique.

Compétences, savoir-faire et qualités requis

Expérience professionnelle appréciée

- Directeur/Directrice des ressources humaines dans un établissement sanitaire ou médico-social ;
- Expérience probante en management et / ou animation fonctionnelle sur des projets complexes ;
- Si possible, expérience de la FPH.

Compétences et savoir-faire

- Connaissances relatives à la FPH et aux statuts médicaux (éléments statutaires) ;
- Management de projet, conduite du changement ;
- Construction de projets sociaux ;
- Management d'équipe, conduite et animation de réunions ;
- Négociation avec les organisations syndicales
- Négociation individuelle ;
- Maîtrise de la gestion budgétaire, notamment des effectifs ;
- Techniques de recrutement (techniques de marketing, sourcing, utilisation des réseaux sociaux professionnels).

Qualités requises

- Capacité à fédérer, à travailler en équipe et sens du collectif ;
- Force de travail, motivation, attachement aux valeurs du service public ;
- Capacité de synthèse et de priorisation ;
- Esprit d'initiative, curiosité et autonomie ;
- Capacité à appréhender les enjeux et problématiques de ses différents interlocuteurs ;
- Anticipation et réactivité.

Correspondance statutaire

- Cadre de catégorie A+ de la Fonction publique (hospitalière, territoriale, de l'Etat). Pour les candidats appartenant au corps des directeurs d'hôpital : cotation de la part fonctions de la PFR : 2.4 (CN) / 2.5 (HC)
- Ou Contractuel en CDI, rémunération calquée sur le corps de direction de la FPH.

Participation aux gardes de direction de l'établissement et avantages afférents (logement de fonction ou indemnité de logement).